

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT DE MONTPELLIER

COMMUNE DE MARSEILLAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 13 avril 2018 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARSEILLAN s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de **M. Yves MICHEL, Maire**.

Présents : Y. MICHEL – M. ROUVIER – L. FABRE – MC. FABRE DE ROUSSAC - J. LAFAGE – G. REQUENA – M. IBARS - A. KELLY - M. LEFEVRE - C. BRISSEIS – M. GROSSO - N. SEDKI - JF. MARY - JC. ARAGON - M. PEREZ – J. HURTADO - B. DANIS – A. CHOUKROUN – C. NEGRI-AZAIS - S. SENEGA-SANCHEZ – S. JEAN - C. CARRIE-MAHMOUKI – F. PEREZ - P. KAPPLER – G. GUIRAUD - C. PINO

Absents représentés : S. BASSI-ALLEMAND par J. LAFAGE - S. BERBEZIER par MC. FABRE DE ROUSSAC - W. BIGNON par M. IBARS

30. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2017 (A. CHOUKROUN)

M. le Maire expose au conseil municipal que, conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 2000 habitants doivent prendre une délibération annuelle sur le bilan de leurs cessions et acquisitions immobilières (consultables sur le compte administratif des pages 71 à 73).

Cet état sera annexé aux comptes administratifs concernés de l'exercice 2017.

Il appartient au conseil municipal :

De constater l'état présenté en annexe des comptes administratifs concernés des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2017.

Il convient d'en délibérer.

LE CONSEIL

Où l'exposé de M. le Maire

DELIBERE

À L'UNANIMITE

Constata l'état présenté en annexe des comptes administratifs concernés des cessions et acquisitions immobilières pour l'année 2017.

**Et ont, les membres présents,
signé au registre.**

Pour copie conforme,

Le Maire,

Yves MICHEL

